

22 déc 2023 -20:41

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2023](#)

Dispositions diverses en matière d'agriculture et de santé animale

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d'agriculture et de santé animale.

L'avant-projet de loi contient des modifications des lois suivantes :

Loi relative à la santé des animaux

- insertion de règles quant au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de cette loi
- remplacement du délai de huit jours par un délai de trente jours dans le cadre de la standardisation des délais pour la rédaction d'un procès-verbal
- réinsertion d'un article 20bis supprimé à tort par la loi portant dispositions diverses en matière d'agriculture, de sécurité de la chaîne alimentaire, de santé publique et d'environnement

Loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire

- insertion des règles quant au traitement des données à caractère personnel relatives aux vétérinaires agréés

Loi portant création de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

- insertion d'un arrêté royal concernant la protection des eaux de boisson dans la liste des lois pour lesquelles l'AFSCA est compétente

Loi relative aux médicaments vétérinaires

- fixation des règles quant au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de cette loi

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be